

Séance du 13 / 03 / 2017

L'an deux mille dix-sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

## Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, Monsieur MARCHAIS, M. ARDOIS Guy, Mme LABOUBEÉ Marie-José, Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, Mme GUINET Danielle, Mme FER Dorothée, Mme POUMIROU Katia,

## Etaient absent(s) avec procuration(s) :

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise

## Etaient absent(s) excusé(s) :

Mme FOURTON Rénata, M. NAVARRE Samuel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LABOUBEÉ Marie-José

Date de convocation  
07 / 02 / 2017

OBJET

## Ordre du jour :

Présentation M. Benoist - Présentation Projet Photovoltaïque

Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2017

## Délibérations

- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 01 – Approbation du compte administratif 2016 – Budget principal
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 02 – Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 03 – Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Budget principal
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 04 – Gestion des AP/CP - Autorisation de programme / Crédits de paiement
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 05 – Fixation des taux des taxes directes locales
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 06 - Budget 2016 - Budget principal
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 07 – Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Régie Transport Scolaire
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 08 – Approbation du Compte de gestion 2016 – Budget Régie Transport Scolaire
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 09 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2016 - Budget Régie Transport Scolaire
  
- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 10 – Budget 2017 - Régie transport scolaire
- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 11 – Approbation du Compte Administratif 2016 – Lotissement « Les Sards »

- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 12 – Approbation du Compte de gestion 2016 – Lotissement « Les Sards »
- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 13 – Approbation du Compte Administratif 2016 - Lotissement « Garceau ».
- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 14 – Approbation du Compte de gestion 2016 – Lotissement « Garceau ».
- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 15 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2016 – Lotissement « Garceau »
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 16 -Budget lotissement Garceau.
- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 17 - Demande de Dotation Equipement Territoires Ruraux (D.E.T.R) – Salle des fêtes – Bâtiments – Défense incendie
- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 18 - Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)
- Délibération N°2017 - 03 – 13 / 19 – Modification de la demande de report de la subvention - Petits aménagements de sécurité

### **Informations - Questions diverses.**

- Compte rendu des commissions

## Présentation Du projet photovoltaïque par M. BENOIST (CREER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Adoption du compte rendu de la séance du 13 février 2017.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- Délibération N°2017 - 03 - 13/01 – Approbation du compte administratif 2016 – Budget principal

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2016 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

Dépenses	Prévus : 1 266 928.47 €
	Réalisé : 194 211.24 €
	Reste à réaliser : 910 587.25 €
Recettes	Prévus : 1 266 928.47 €
	Réalisé : 177 907.20 €
	Reste à réaliser : 412 445.00 €

### Fonctionnement

Dépenses	Prévus : 1 679 958.57 €
	Réalisé : 964 720.10 €
	Reste à réaliser : 0.00 €
Recettes	Prévus : 1 679 958.57 €
	Réalisé : 1 702 741.38 €
	Reste à réaliser : 0.00 €

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-16 304.04 €
Fonctionnement :	738 021.28 €
Résultat global :	721 717.24 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS 1<sup>er</sup> adjoint est nommé président de séance.

**Vote :**      Pour : **10**  
                          Contre : **0**  
                          Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 02 – Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 13 mars 2017;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Vote :**                      Pour : **10**  
                                        Contre : **0**  
                                        Abstention : **0**

Le conseil Municipal à l'unanimité :

– **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ Délibération N°2017 - 03 - 13/03 – Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Budget principal.

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	223 574.99 €
--	--------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : déficit	16 304.04 €
---	-------------

Après avoir procédé au vote :

**Vote :**                      Pour : **10**  
                                        Contre : **0**  
                                        Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ Délibération N°2017 – 03 – 13 / 04 – Gestion des AP/CP Autorisation de programme/Crédits de paiement.

Les articles L 2311-3 et R 2111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les montants affectés aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisation de programme et de crédits de paiement ( AP-CP relatif aux travaux à caractère pluriannuel.

Par délibération du 06 avril 2016, le conseil municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour une gestion pluriannuelle des dépenses de certaines opérations d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal de modifier AP-CP 2016-A et de créer l'AP-CP 2017-B:

N° AP-CP 2016-A	Rénovation et agrandissement de la salle des fêtes
-----------------	--

Le démarrage des travaux ayant été retardé et le montant définitif du marché fixé

L'AP-CP est réévalué et modifié comme suit

Les crédits de paiement 2017 sont maintenus. le crédit de paiement 2018 est ouvert pour un montant de 130 000 €

N° AP-CP 2017-B	Aménagement Route de Blaye
-----------------	----------------------------

Les travaux d'aménagement de la route de Blaye seront exécutés sur 2017 et 2018 la participation de la commune (délibération du 05 septembre 2016) est de 287 727 €. Il convient de créer une AP-CP avec des crédits sur 2017 à hauteur 120 000 € et sur 2018 : 167 727,00 €

	Montant de l'AP	CP 2016	CP2017	CP2018
N°AP-CP 2016-A	1 127 338 €	767 338. €	230 000. €	130 000
N°AP-CP 2017-B	287 727 €		120 000 €	167 727 €

L'ensemble de ces dépenses seront financés par l'autofinancement, les dotations et subventions et l'emprunt. Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **de modifier** les autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets selon le tableau ci-dessus.

- **d'ouvrir** pour 2017 les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant, à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente décision.

#### ➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 05 – Fixation des taux des taxes directes locales.

Vu la réforme de la fiscalité locale, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives et l'état fiscal 1259 ;

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité pour le maintien des taux de 2015 sans augmentation.

Après avoir procédé au vote :

**Vote :**                      Pour : 10      contre : 0      Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de fixer le taux de la taxe d'habitation à : **10,21 %**.

- de fixer le taux de la taxe foncière non bâties à : **28,93 %**.

- de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à : **5,33 %**.

- le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est de : **19,32 %**.

#### ➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 06 – Budget 2017 – Budget Principal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2017 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
	1 471 280.99 €	1 247 706 .00 €
		223 574.99 €
Total	1 471 280.99 €	1 471 280.99 €

### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
	718 094.99 €	1 232 541.28 €
Restes à réaliser	910 587.25 €	412 445.00 €
Solde reporté	16 304.04 €	0
Total	1 644 986.28€	1 644 986.28 €
Total du budget	3 116 267.27 €	3 116 267.27 €

Après avoir procédé au vote : Pour : **10** contre : **0** Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à unanimité, vote et arrête le budget principal aux résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

### ➤ Délibération N°2017 - 03 - 13/07 – Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Régie Transport Scolaire

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2016 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€
Recettes	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	28 180.30 €
	Réalisé :	25 235.05 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	28 180.30 €
	Réalisé :	32 653.27 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	7 418.22 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

**Vote :** Pour : **10** contre : **0** Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2017 - 03 - 13/08 – Approbation du Compte de gestion 2016 – Budget Régie Transport Scolaire

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2016 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

## Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€
Recettes	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

## Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	28 180.30 €
	Réalisé :	25 235.05 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	28 180.30 €
	Réalisé :	32 653.27 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 0,00 €  
Fonctionnement : 7 418,22 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

**Vote :** Pour : 10 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 09 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2016  
- Budget Régie Transport Scolaire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 13 mars 2017.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
  - **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
  - **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 23 476,48 €
- un excédent reporté de : 33 256,78 €.

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 9 780 30 €

- un déficit d'investissement de : 0,00€
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00€

Soit un besoin de financement de : 0,00€

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	9 780,30 € 0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	€

➤ Délibération N°2017 - 03 - 13/10 – Budget 2017 – Régie des Transports Scolaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2017 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

## **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	27 418.22	20 000.00 €
Excédent		7 418.22 €
Total	27 418.22€	27 418.22€

## **Section d'investissement**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total du budget</b>	<b>27 418.22</b>	<b>27 418.22</b>

Après avoir procédé au vote :      Vote : Pour : **10**   Contre : **0**   Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à unanimité, vote et arrête le budget principal aux résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 13 – Approbation du Compte Administratif 2016  
Lotissement Garceau

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2016 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

Dépenses	Prévus :	<b>22 000,00€</b>
	Réalisé :	<b>4 225,00€</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>
Recettes	Prévus :	<b>22 000,00€</b>
	Réalisé :	<b>0,00€</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>

## Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	<b>22 000,00€</b>
	Réalisé :	<b>4 225,00€</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>
Recettes	Prévus :	<b>22 000,00€</b>
	Réalisé :	<b>4 225,00€</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 4 225,00€
Fonctionnement :	0,00€
Résultat global :	- 4 225,00€

### ➤ Délibération N°2017 - 03 - 13/14 – Approbation du Compte de gestion 2016 – Lotissement Garceau

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 13 mars 2017;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### ➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 15 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2016 – Lotissement Garceau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 13 mars 2017.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
<b>Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>0,00 €</b>

- un déficit d'investissement de :	4 225,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0 ,00 €

**Soit un besoin de financement de :**

**4 225,00€**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DEFICIT	0,00 €
AFFECTATION obligatoire EN RÉSERVE (1068)	0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 4 225,00 €

Après avoir procédé au vote : Pour : **10** Contre : **0** Abstention : **0**

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### ➤ Délibération N°2017 - 03 - 13/16 – Budget 2017 – Lotissement Garceau 3

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2016 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

#### Section de fonctionnement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	22 000 €	22 000 €
Excédent		
Total	22 000 €	22 000 €

#### Section d'investissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	22 000 €	22 000 €
Total	22 000 €	22 000 €
Total du budget	44 000 €	44 000 €

Après avoir procédé au vote : Vote : Pour : **10** Contre : **0** Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à unanimité, vote et arrête le budget principal aux résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

#### ➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 17 A– Demande de Dotation Equipement Territoires Ruraux (D.E.T.R) – Salle des fêtes

Madame le Maire expose que la commune peut prétendre à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2017.

Elle indique que les travaux de réhabilitation/restructuration de la salle des fêtes polyvalente, entrent dans le cadre de la DETR 2017 au titre du programme « Patrimoine Communal et intercommunal».

Montant des travaux : 929 078,08 € H.T

Elle propose de déposer une demande de subvention DETR 2017 au taux de 25 % auprès de l'État et présente le projet de plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR	sollicité	232 269.00 €	25 %
FSIPL	sollicité	278 723.40 €	30 %
Autre subvention État (à préciser)			
Fonds européens			
Conseil départemental	Attribué	177 380.00 €	25 %
Conseil régional			
<b>Sous-total</b>		<b>688 374.40 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Autofinancement</b>		240 705.68 €	20 %
<b>Coût HT</b>		<b>929 078.08€</b>	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'unanimité des membres présents :

- de solliciter une subvention maximum au titre de la DETR 2017 pour les travaux de réhabilitation et de restructuration de la salle des fêtes et précise que ce dossier sera en priorité n°1.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.
- décide d'inscrire cette dépense au budget 2017.

➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 17 B– Demande de Dotation Equipement Territoires Ruraux (D.E.T.R) – Bâtiments Scolaires

Madame le Maire expose que la commune peut prétendre à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2017.

Elle indique que les travaux de réhabilitation/restructuration des bâtiments scolaires, entrent dans le cadre de la DETR 2017 au titre du programme « Patrimoine Communal et intercommunal».

Montant des travaux : **29 888,89 € H.T**

Elle propose de déposer une demande de subvention DETR 2017 au taux de 25 % auprès de l'État et présente le projet de plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR	sollicité	7 472,22 €	25 %
Autre subvention État (à préciser)			
Fonds européens			
Conseil départemental	Sollicité	7 472,22 €	25 %
Conseil régional			
<b>Sous-total</b>		<b>14 944,44 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Autofinancement</b>		14 944,45 €	50 %
<b>Coût HT</b>		<b>29 888,89 €</b>	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'unanimité des membres présents :

- de solliciter une subvention maximum au titre de la DETR 2017 pour les travaux de réhabilitation et de restructuration de la salle des fêtes et précise que ce dossier sera en priorité n°2.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.
- décide d'inscrire cette dépense au budget 2017.

➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 18 – Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Madame le Maire expose que la commune peut prétendre à une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour l'exercice 2017. Elle indique que les travaux de réhabilitation/restructuration de la salle des fêtes polyvalente, entrent dans le cadre du FSILP 2017.

Montant des travaux : 928 078,08 € H.T

Elle propose de déposer une demande de subvention au taux de 30 % auprès de l'État et présente le projet de plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR	sollicité	232 269.00 €	25 %
FSIPL	sollicité	278 723.40 €	30 %
Autre subvention État (à préciser)			
Fonds européens			
Conseil départemental	Attribué	177 380.00 €	25 %
Conseil régional			
<b>Sous-total</b>		<b>688 374.40 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Autofinancement</b>		240 705.68 €	20 %
<b>Coût HT</b>		<b>929 078.08€</b>	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'unanimité des membres présents :

- de solliciter une subvention maximum au titre du FSILP pour les travaux de réhabilitation et de restructuration de la salle des fêtes.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.
- décide d'inscrire cette dépense au budget 2017.

➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 18A – Demande de Subvention Conseil Départemental - Travaux Bâtiments scolaires

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments communaux, que la commune peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental, dans le cadre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes.

Montant des travaux : **29 888,89€**

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de solliciter** les subventions maximum auprès du Conseil départemental au titre du programme « fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes ».
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier
- **décide** d'inscrire cette dépense au budget 2017.

➤ Délibération N°2017 - 03 – 13 / 19 – Modification de la demande de report de la subvention - Petits aménagements de sécurité

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2016, pour des petits aménagements de sécurité, qui a été déposé auprès du Conseil Départemental en 2016.

Une demande de report sur l'année 2017 a été effectuée. Cependant il convient de modifier le montant de cette demande de subvention.

Le montant de ces travaux est estimé à 15 002 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, et pris connaissance de différentes pièces du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le nouveau montant des travaux pour la réalisation des petits aménagements de mise en sécurité.
- d'Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette décision.

## **Informations et questions diverses**

Madame le Maire annonce que la première réunion, concernant les travaux de la salle des fêtes, aura lieu le lundi 27 mars à 14h30, avec l'architecte et toutes les entreprises retenues.

Elle annonce également qu'à partir du 15 mars les cartes d'identité seront faites à Montendre.

Madame LABOUBEE signale la fin des travaux de voirie à Lugéras et précise que malgré ceux-ci la vitesse des véhicules reste excessive à Lugéras.

Monsieur ARDOIS signale l'augmentation des tarifs des SOLURIS (ex Syndicat Informatique) de 1%.

Monsieur MARCHAIS signale le vol de barrières girondines sur la piste n°17.

Prochain Conseil Municipal Lundi 10 avril à 20h15.

La séance est levée à 23h15.